**Exemple de charte de participation et de modération sur Facebook**

(Décembre 2023)

*Vous êtes une association humanitaire ou de plaidoyer ? Vous avez quelques usagers ou adhérents susceptibles d'assimiler votre page ou votre groupe privé, au mieux à un bazar ou au pire à un déversoir [[1]](#footnote-1)? Avez-vous rédigé et publié votre Charte de participation et de modération sur Facebook ?*

Même sans valeur juridique, la charte de participation et de modération cadrera les échanges, expliquera les choix pour éviter de crier « haro sur la censure ». Et, si plusieurs personnes animent la page, elle harmonisera les modérations.

**Bienvenue sur la fan page Facebook XXX**

Cette charte a été rédigée afin que cette page soit un lieu d’échange sympathique et agréable pour tous.

Notre page n'est pas destinée à recevoir des promotions commerciales ou des informations ne recouvrant pas un caractère d’utilité publique (rappelez la ligne éditoriale de la page).

Si le modérateur estime qu’une publication est non conforme aux bons usages du Net, à la loi française ou à cette charte de bonne conduite, il se réserve le droit de supprimer le commentaire ou le contenu sans préavis.

**Règles de bonne conduite**

« Liker », « s'abonner » à la page XXX suppose l’acceptation sans réserve et le respect des règles énoncées ci-dessous.

* **Soignez votre langage**, évitez les jargons, argots et autres langages SMS.
* **N’écrivez pas en majuscule**. LES MAJUSCULES DONNENT L'IMPRESSION QUE VOUS CRIEZ.
* **Respectez la vie des autres**, ne communiquez pas d’informations relatives à votre vie privée (mail, téléphone, adresse, famille...) ou à celle d’un tiers sans son accord.
* Prenez un temps de réflexion avant d’envoyer votre message.
* Soyez tolérant dans vos échanges, exprimez-vous poliment, les insultes ou autres attaques personnelles ne sont pas acceptées sur cette/ce page/groupe.

Les règlements de compte, provocation ou acharnement sur une même personne ne sont pas tolérés, même en l’absence d’insulte.

**Interdictions légales**

La publicité et le prosélytisme : annoncer un évènement est possible mais vous ne pouvez pas mettre en avant un produit, une marque, un parti politique ou une religion.

Les commentaires racistes, xénophobes, pornographiques, sexistes et les incitations à la haine ou à la violence.

L’usurpation d’identité et l’utilisation de comptes multiples ne sont pas tolérées.

**Règles de modération**

Les commentaires postés sur la page XXX feront l’objet d’une modération a posteriori, c’est-à-dire après leur publication.

Si, après publication, le modérateur estime que le commentaire n’est pas conforme :

* à cette charte ;
* aux règles de bonne conduite en vigueur sur Internet ;
* à la loi française
Il se réserve le droit de supprimer le commentaire sans préavis.

Une fois adapté à vos besoins, le modèle ci-dessus pourra être publié dans les « Mentions légales » à la rubrique « A propos » de la page Facebook.

Pour un groupe privé, préparez un message d'accueil où vous rappellerez la ligne éditoriale ainsi que les règles de bonne conduite.

*Évelyne Jardin, Juris associations pour le Crédit Mutuel*

*> Pour aller plus loin :*

*-* [*Les réseaux sociaux*](https://www.associatheque.fr/fr/association-et-communication/index.html?amcpage=13)

*-* [*Fiche memo - Mentions légales d'un site associatif*](https://www.associatheque.fr/fr/fichiers/bao/fiche-memo-mentions-legales-site-associatif.pdf)

*-* [*Fiche conseil – Comment éviter trolls, bad buzz, détournement de compte... ?*](https://www.associatheque.fr/fr/fichiers/bao/fiche-conseil-comment-eviter-trolls-bad-buzz-detournement-compte-amnesty.pdf)

[*- Guide pratique - La communication de l’association*](https://www.associatheque.fr/fr/association-et-communication/index.html)

1. Selon une enquête Harris Interactive « Les ONG et les réseaux sociaux » réalisée en 2015, seulement 2 % des socionautes déclaraient déposer des commentaires négatifs sur le réseau social d'une ONG. Source : <https://fr.slideshare.net/yannlegigan/rapport-harris-csfongreseauxsociaux> (diapo 15) [↑](#footnote-ref-1)